



REVUE DE PRESSE

Émilie Rousset



**FESTIVAL
D'AUTOMNE
À PARIS**

10 sept - 31 déc 2018

Service presse :
Christine Delterme - c.delterme@festival-automne.com
Lucie Beraha - l.beraha@festival-automne.com
Assistées de Claudia Christodoulou - assistant.presse@festival-automne.com
01 53 45 17 13

Émilie Rousset

Reconstitution : Le procès de Bobigny
T2G – Théâtre de Gennevilliers – 10 au 14 oct.
Théâtre de la Cité Internationale – 19 au 20 oct.
!POC ! / Alfortville – 16 nov.
Le théâtre de Rungis – 30 nov.
Théâtre de Chelles – 1^{er} fév.

TÉLÉVISION

Jeudi 10 octobre

France 3 Île-de-France / Elise Ferret

Sujet : *Reconstitution : Le procès de Bobigny* d'Émilie Rousset

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/hauts-de-seine/plein-debat-pma-piece-theatre-retrace-histoire-du-combat-avortement-1734883.html>

PRESSE

Sceneweb.fr – 22 août 2019

Mouvement – Septembre – Octobre 2019

Les Inrockuptibles (Supplément) – 4 septembre 2019

Stylist – 19 septembre 2019

Anousparis.fr – 30 septembre 2019

Artistikrezo.com – 1^{er} octobre 2019

GenMag – Octobre 2019

La Terrasse – Octobre 2019

Lebonbon.fr – 4 octobre 2019

Le Parisien – 11 octobre 2019

Sceneweb.fr – 11 octobre 2019

Sspalesite.fr – 11 octobre 2019

Lachambredalbertine.com – 14 octobre 2019

Theatredublog.unblog.fr – 14 octobre 2019

Toutelaculture.com – 15 octobre 2019

Blogs.mediapart.fr – 16 octobre 2019

Télérama Sortir – 16–22 octobre 2019

Libération – 18 octobre 2019

L'Humanité – 21 octobre 2019

Théâtre(s) – Hiver 2019

Émilie Rousset reconstitue Le procès de Bobigny

22 août 2019 / dans Gennevilliers, Paris, Théâtre / par Dossier de presse



Dans un dispositif original, Émilie Rousset et Maya Boquet mettent en scène témoignages et archives issus d'un événement crucial dans l'avancée des droits des femmes. En cheminant parmi quinze interprètes, chaque spectateur construit son propre parcours de réflexion sur le sujet et ses ramifications actuelles, mais aussi sur le processus même de la représentation.

Avec Reconstitution : Le procès de Bobigny, Émilie Rousset et Maya Boquet s'emparent d'un événement historique : le procès, tenu le 8 novembre 1972, de Marie-Claire Chevalier et de sa mère pour l'avortement de la jeune fille suite à un viol. Moment crucial dans l'avancée des droits

des femmes, ce procès mené par la célèbre avocate Gisèle Halimi cristallise les réflexions et combats féministes de l'époque, avec notamment les contributions de Simone de Beauvoir, de médecins Prix Nobel, de Delphine Seyrig ou de Michel Rocard. À partir de la retranscription du procès, prolongée par des témoignages contemporains, Émilie Rousset et Maya Boquet mettent en question à la fois le statut de l'archive et la résonance actuelle des thèmes abordés. Le dispositif original de Reconstitution déconstruit l'aspect théâtral du procès. Chaque spectateur est amené à choisir et à mener son propre chemin d'appropriation et de compréhension, en naviguant entre quinze interprètes comme autant de témoignages en adresse directe. Dans leurs interstices, une place est ménagée à la réflexion et à l'échange. En offrant aux spectateurs la possibilité d'une mise en perspective, la pièce interroge la notion même de reconstitution et du décalage entre un événement, les documents produits et leur représentation.

Reconstitution : Le procès de Bobigny

Conception et écriture, Maya Boquet, Émilie Rousset

Mise en scène et dispositif, Émilie Rousset

Avec Véronique Alain, Antonia Buresi, Rodolphe Congé, Suzanne Dubois, Emmanuelle Lafon, Thomas Gonzalez, Anne Lenglet, Aurélia Petit, Gianfranco Poddighe, Anne Steffens, Nanténé Traoré, Manuel Vallade, Margot Viala, Jean-Luc Vincent (distribution en cours)

Dramaturgie, Maya Boquet

Vidéo, Louise Hémon

Régie son et vidéo, Romain Vuillet

Régie générale, Jérémie Sananes

Production John Corporation (Paris)

Coproduction Groupe des 20 Théâtres en Île-de-France ; T2G – Théâtre de Gennevilliers ;

Festival d'Automne à Paris

Coréalisation T2G – Théâtre de Gennevilliers ; Festival d'Automne à Paris pour les représentations au T2G – Théâtre de Gennevilliers

Coréalisation Théâtre de la Cité internationale (Paris) ; Festival d'Automne à Paris pour les représentations au Théâtre de la Cité internationale (Paris) Spectacle créé le 10 octobre 2019 au T2G – Théâtre de Gennevilliers avec le Festival d'Automne à Paris

Action financée par la Région Île-de-France et avec l'aide du ministère de la Culture

Avec la participation du DICRÉAM et le soutien de la Spedidam

La tournée se poursuit de février à mai 2020 dans les lieux membres du Groupe des 20

Théâtres en Île-de-France – groupedes20theatres.fr.

Durée : 2h30

Festival d'Automne 2019

T2G – Théâtre de Gennevilliers

10 au 14 Octobre

Théâtre de la Cité internationale

19 et 20 Octobre

!POC!

16 Novembre

Le Théâtre de Rungis

30 Novembre

Théâtre de Chelles

1 Février

Mouvement – Septembre – Octobre 2019

Festival d'Automne

du 10 septembre au 31 décembre à Paris

Ce qu'il y a de bien avec les arts de la scène, c'est que parfois, ils nous tirent de notre réalité pour nous y rebalancer avec encore plus de force dans un fracas un brin dissonant. Dans le ténébreux *Crowd*, Gisèle Vienne sabote le compteur bpm de nos cœurs de spectateurs trop confiants en l'accordant à celui de ses 15 ravers. Tiago Rodrigues et le tg STAN tentent de voir comment la lecture d'*Anna Karénine* peut effectivement modifier la vie de deux couples (*The way she dies*). Émilie Rousset ressuscite les protagonistes du procès en 1972, à Bobigny, d'une jeune fille ayant avorté suite à un viol, pour leur fixer des rendez-vous individuels avec le public, tandis que Milo Rau déplace littéralement la tragédie d'Eschyle sur une scène de guerre (*Oreste à Mossoul*). Après le passage de Steven Cohen, on ne fermera plus jamais les yeux sur ce que le deuil peut imprimer dans la chair (*Put your heart under your feet... and walk !*).

◇ Orianne Hidalgo-Laurier



Oreste à Mossoul de Milo Rau. p. Fred de Brock

Théâtre

Dans un dispositif original, **ÉMILIE ROUSSET** met en scène témoignages et archives issus d'un événement crucial dans l'avancée des droits des femmes, le procès de Bobigny, tandis que **MOHAMED EL KHATIB**, avec *La Dispute*, invite les enfants de parents séparés à livrer leurs propres points de vue sur les disputes conjugales.

ENTRETIEN Hervé Pons

NOTRE IDÉE DU RÉEL

Aujourd'hui, dans le paysage théâtral contemporain, vous êtes l'un comme l'autre, et malgré des pratiques différentes, considérés comme des figures incontournables du théâtre dit documentaire. Qu'est-ce qui vous lie, quelles seraient les correspondances entre vos pratiques ?

Emilie Rousset : Partir du réel, définir le réel.

Mohamed El Khatib : Partir de l'archive, contemporaine ou plus lointaine, préexistante ou produite par nous-mêmes par le biais d'entretiens ou de la récolte de témoignages. Emilie, lorsque tu travailles sur les spécialistes par exemple, ce sont des témoignages de première main que tu génères ?

Emilie Rousset : C'est une pièce que je récris à chaque fois et j'enregistre de nouveaux spécialistes en fonction de la thématique choisie. En ce moment, je travaille à Lausanne sur l'espace public. C'est de la matière documentaire que je prélève selon les différents points de vue des spécialistes mais que je retravaille ensuite en faisant du montage.

Vous les transformez ?

Emilie Rousset : C'est la question du montage ! Est-ce que le montage est une écriture ? Je crois que oui ; je n'ai pas envie cependant de faire un montage qui déforme ou dévoie le propos de la personne que je rencontre. C'est un montage qui se veut respectueux tout en étant une réécriture complète. Ensuite, je donne la bande-son aux comédiens qui jouent

avec des oreillettes. C'est une manière d'écrire en étant au plus près de la direction d'acteur, car quand je fais le montage je pense aussi à l'acteur.

Mohamed El Khatib : Je travaille très peu avec des acteurs, à part dans *C'est la vie*, où deux acteurs évoquaient la perte de leurs enfants. Dans *Stadium*, sur les cinquante-huit personnes en scène, il n'y avait que quatre acteurs. Souvent, je recueille le témoignage de première main et, ensuite, il y a l'écriture du montage qui est effectivement une vraie écriture. Certains imaginent que, comme c'est du documentaire, cela devrait être de la réalité brute, telle quelle... Or, la caméra est placée à un endroit précis, le micro aussi, le temps est maîtrisé... Alors, quoi qu'il en soit, il s'agit d'une fabrication. Soit je présente le témoignage tel que je l'ai prélevé, au mot près, à la virgule près, et parfois même en temps réel, soit je récris, et parfois, il peut même y avoir des excroissances imaginaires. En tout cas, comme Emilie, je revendique un geste d'écriture.

Emilie Rousset : Comme les gens qui font du documentaire revendiquent la mise en scène.

Il y a avant tout le choix du sujet, les raisons pour lesquelles vous l'abordez et la manière dont vous l'abordez...

Emilie Rousset : C'est une imbrication très joyeuse et difficile à décrire. J'ai l'impression que c'est du hasard, et en même temps que ce sont des sujets qui m'habitent depuis →



Renaud Monfourny

**“Est-ce que le montage est une écriture ?
Je crois que oui. C’est un montage
qui se veut respectueux tout en étant une
réécriture complète”**

ÉMILIE ROUSSET

“Quand j’ai rencontré des enfants pour ce nouveau projet, je n’avais pas de sujet. En les écoutant et parce que cela a fait écho à des préoccupations intimes, la question de la séparation a surgi et s’est imposée comme le thème du spectacle”

MOHAMED EL KHATIB

longtemps. Avec Maya Boquet qui m’accompagne dans toutes mes écritures, nous tournions autour de la question de la reconstitution depuis un certain temps, et nous sommes tombés sur cette archive publiée par l’association Choisir de Gisèle Halimi, une archive militante car il est interdit de publier les sténotypes d’un procès. Certes, il y a l’aspect théâtral du procès, dans lequel justement nous ne souhaitons pas aller, mais c’était l’occasion de prolonger entre nous des discussions amicales que nous avions sur le féminisme et le militantisme. C’est pour cette raison-là que l’idée de réel me met en joie, parce que mon métier active ma curiosité sur ce qui m’entoure. J’ai l’impression d’avoir une matière inépuisable autour de moi.

Et pour vous Mohamed ?

Mohamed El Khatib : C’est une disponibilité, je crois. J’ai vu récemment une expo à Nantes du Roumain Mircea Cantor. Sur une photo, il est au bord de la route en train de faire du stop avec un panneau dans les mains, blanc, vide... Je me suis dit voilà, il y a deux types de metteurs en scène : ceux qui ont déjà écrit sur leur panneau là où ils veulent aller et comment y aller, et il y a ceux qui attendent de voir qui va s’arrêter et où il va les emmener... J’ai le sentiment que notre question n’est pas tant de comment faire de la poésie, mais plutôt d’où est-ce qu’elle peut surgir et comment être à l’affût afin d’accompagner ce surgissement. C’est essentiellement accidentel. Quand j’ai rencontré des enfants pour ce nouveau projet, je n’avais pas de sujet. En les écoutant et parce que cela a fait écho à des préoccupations intimes, la question de la séparation – qui m’était étrangère mais dont je me suis rendu compte qu’elle pourrait me concerner dans la mesure où ces enfants pourraient être mes enfants – a surgi et s’est imposée comme le thème du spectacle.

La famille aussi est un thème récurrent de votre théâtre ?

Mohamed El Khatib : Oui, c’est vrai, il y a l’intimité familiale, le deuil parent/enfant, les enfants et la séparation, mais aussi la question des classes populaires. Une question intime mais qui m’importe aussi pour des raisons collectives quant à ce que l’on voit sur les scènes de théâtre. Comment faire émerger les classes populaires ?

Qu’avez-vous appris dans ces derniers travaux ?

Emilie Rousset : Que je ne peux pas avoir une vision globale du féminisme et de là où l’on en est parce que je rencontre toujours plus apte que moi à émettre cette

cartographie. En revanche, je peux raconter quel a été mon chemin avec cette archive qui m’a passionnée, parce qu’elle abordait beaucoup de sujets comme la question du droit des femmes, du corps et de la politique, de la justice comme moteur social, des questions de morale. J’avais besoin de me replonger dans ce moment très fondateur des idées pour pouvoir comprendre un peu mieux ce qui se passe aujourd’hui.

Mohamed El Khatib : J’ai découvert un sujet. Je ne parvenais pas à écrire un texte tout public, alors j’ai demandé à rencontrer des enfants et, de fil en aiguille, je me suis rendu compte qu’until le mercredi ne pouvait pas aller au judo parce qu’il était chez son père, qu’un autre n’était là qu’un week-end sur deux. Alors j’ai demandé à la classe qui avait des parents séparés, et les trois quarts des élèves ont levé la main. C’est un sujet sur lequel on n’entend jamais les enfants. A 7 ou 8 ans, ils ne sont pas encore inhibés, ils répondent très naturellement aux questions. On comprend qu’ils se rendent compte de tout, de tous les indicateurs qui, dans un couple, sonnent l’heure de la séparation. Je mesure par ce projet le silence des parents et les hypothèses des enfants, le pire étant : ils se sont séparés à cause de moi. Je me suis rendu compte qu’il y avait un manque cruel de mots.

Chacun de vous, dans cette quête du réel, passez par la fiction, Emilie en amont, Mohamed en aval. Vous créez alors un espace fictionnel ?

Emilie Rousset : C’est l’espace de ce que j’ai envie de montrer de moi à travers le document, ce que je perçois que le théâtre peut lui apporter...

Mohamed El Khatib : L’espace du théâtre ! ●

Reconstitution : le procès de Bobigny, conception et écriture Maya Boquet et Emilie Rousset, mise en scène et dispositif Emilie Rousset, **du 10 au 14 octobre au T2G – Théâtre de Gennevilliers**, tél. 01.41.32.26.26, theatre2gennevilliers.com ; **les 19 et 20 octobre au Théâtre de la Cité Internationale**, Paris XIV^e, tél. 01.43.13.50.50, theatredeillacite.com ; **le 16 novembre au !POC!** à Alfortville, tél. 01.58.73.29.18, lepoc.fr ; **le 30 novembre au Théâtre de Rungis**, tél. 01.45.60.79.00, theatre-rungis.fr ; **le 1^{er} février au Théâtre de Chelles**, tél. 01.64.21.02.10, theatredechelles.fr
La Dispute, conception et réalisation Mohamed El Khatib, **du 8 novembre au 1^{er} décembre au Théâtre de la Ville – Espace Cardin**, Paris VIII^e, tél. 01.42.74.22.77, theatredelaville-paris.com ; **le 6 décembre au Théâtre du Beauvaisis** à Beauvais, tél. 03.44.06.08.20, theatredebeauvaisis.fr ; **le 12 janvier au Théâtre de Choisy-le-Roi**, tél. 01.48.90.89.79, theatrecinemachoisyleroi.fr

Festival d’Automne à Paris, tél. 01.53.45.17.17, festival-automne.com

CULTURIST



On savait que les procès s'apparentaient à des pièces de théâtre, mais là ça devient difficile de distinguer.

Deuxième fois cette année que le procès de Bobigny inspire un spectacle. Après Pauline Bureau (*Hors la loi* à la Comédie-Française), c'est au tour d'Émilie Rousset et Maya Boquet de s'emparer de cet épisode essentiel de la lutte féministe française. En novembre 1972, Marie-Claire Chevalier comparait devant la justice pour avoir avorté suite à un viol. Son avocate, Gisèle Halimi, transforme le procès en plaidoyer pour le droit de choisir. Non seulement la jeune femme, alors mineure, sera relaxée, mais le retentissement médiatique sera décisif dans le vote de la loi Veil de 1975. Pour leur **Reconstitution**, Émilie Rousset et Maya Boquet ont travaillé sur les archives, comme elles

en ont coutume, mais ont également mené des interviews avec des témoins directs de l'époque ou des militantes qui poursuivent aujourd'hui le combat. « Je n'avais pas envie de reproduire un procès dans son aspect théâtral, mais plutôt de décomposer, fragmenter les différents discours sur cet événement, pour essayer d'en comprendre les contours », explique la metteuse en scène. Dans ce spectacle en kit à composer soi-même, le spectateur.rice pourra choisir, au cours de sa déambulation d'un.e acteur.rice à l'autre, quel témoignage lui importe d'entendre, et dans quel ordre: autant de versions du spectacle que de membres du public. À vous de juger. A.J.-C.

Reconstitution : Le Procès de Bobigny d'Émilie Rousset et Maya Boquet, du 10 au 14 octobre au T2G, Gennevilliers; les 19 et 20 octobre au Théâtre de la Cité internationale, Paris.



Elsa Pereira
il y a 1 jour

Accueil » A.Voir » 5 spectacles mis en scène par des femmes à voir en octobre

5 spectacles mis en scène par des femmes à voir en octobre

Alors que le milieu du théâtre est plutôt féminin et que les écoles de jeu sont assaillies par les actrices, il y a finalement peu de *metteuses* en scène programmées du côté des théâtres nationaux.

Faites le test et jetez un coup d'œil attentif aux saisons de vos théâtres préférés. Nul doute pourtant que de nombreuses femmes de théâtre mettent en scène et que leurs spectacles valent le coup d'être applaudis. Voici une sélection de 5 spectacles mis en scène par des femmes à voir pendant le mois d'octobre. L'occasion de soutenir la création féminine !

Reconstitution : le procès de Bobigny par Émilie Rousset



Le procès de Bobigny, c'est celui de Marie-Claire Chevalier et de sa mère. Nous sommes le 8 novembre 1972 et les deux femmes comparaissent pour l'avortement de la jeune fille suite à un viol. À la barre, Gisèle Halimi assure la défense de Marie-Claire Chevalier et signe l'une des plus célèbres plaidoiries françaises. Pour rendre hommage à ce moment historique dans la lutte pour le droit à l'avortement, Émilie Rousset et Maya Boquet ont imaginé un dispositif riche de témoignages et d'archives. Activé pour une durée de trois heures, le public est invité à se mouvoir librement d'un poste d'écoute à un autre dans l'espace scénique.

Où ? [Reconstitution : le procès de Bobigny](#) au T2G

Quand ? Du 10 au 14 octobre

Artistikrezo.com – 1^{er} octobre 2019

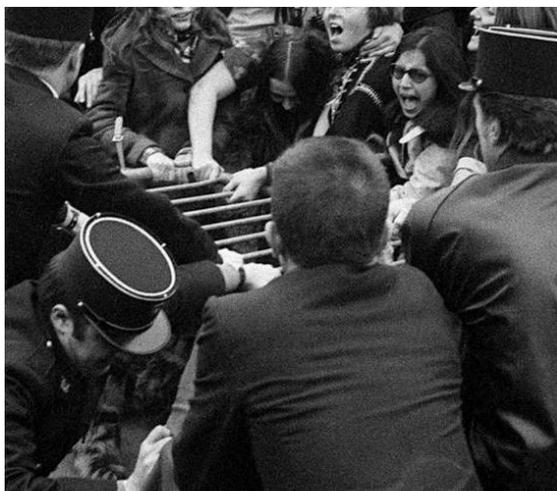
« Reconstitution : Le procès de Bobigny » au T2G

 Enora Bariou
1 octobre 2019

 Partager

 Partager sur Twitter





Reconstitution : Le procès de Bobigny

Metteur en scène : Émilie Rousset et Maya Boquet

Distribution : Conception et écriture Émilie Rousset et Maya Boquet

Mise en scène et dispositif Émilie Rousset

avec Véronique Alain, Antonia Buresi, Rodolphe Congé, Suzanne Dubois, Emmanuelle Lafon, Thomas Gonzalez, Anne Lenglet, Aurélie Petit, Gianfranco Poddighe, Lamy Régragui, Anne Steffens, Nanténé Traoré, Manuel Vallade, Margot Viala et Jean-Luc Vincent

dispositif vidéo Louise Hémon
dispositif lumière Laïs Foulc
dispositif son Romain Vuillet
dramaturgie Maya Boquet
montage vidéo Carole Borne
régie son et vidéo Romain Vuillet
régie lumière et générale Jérémie Sananes
production, administration L'oeil écoute – Mara Teboul et Marie-Pierre Mourgues

Du 10 Oct 2019
Au 14 Oct 2019

Tarifs :
à partir de 6 €

Réservations [en ligne](#)

www.theatre2gennevilliers.com

Théâtre de Gennevilliers T2G
Avenue des Grésillons
Gennevilliers, France

Dans un dispositif original, Émilie Rousset met en scène témoignages et archives issus d'un événement crucial dans l'avancée des droits des femmes. En cheminant parmi quinze interprètes, chaque spectateur·trice construit son propre parcours de réflexion sur le sujet mais aussi sur le processus même de la représentation

Avec *Reconstitution : Le Procès de Bobigny*, Émilie Rousset et Maya Boquet s'emparent d'un événement historique : le procès, tenu le 8 novembre 1972, de Marie-Claire Chevalier et de sa mère pour l'avortement de la jeune fille suite à un viol. Moment crucial dans l'avancée des droits des femmes, ce procès mené par la célèbre avocate Gisèle Halimi cristallise les réflexions et combats féministes de l'époque avec notamment les contributions de Simone de Beauvoir, de médecins prix Nobel, de Delphine Seyrig ou Michel Rocard. A partir de la retranscription du procès, prolongée par des témoignages contemporains, Émilie Rousset et Maya Boquet mettent en question à la fois le statut de l'archive et la résonance actuelle des thèmes abordés.

Le dispositif original de *Reconstitution*, déconstruit l'aspect théâtral du procès. Chaque spectateur·trice est amené·e à choisir et mener son propre chemin d'appropriation et de compréhension, en naviguant entre 15 interprètes comme autant de témoignages en adresse directe. Dans leurs interstices, une place est ménagée à la réflexion et à l'échange. En offrant aux spectateur·trice·s la possibilité d'une mise en perspective, la pièce interroge la notion même de "reconstitution" et du décalage entre un événement, les documents produits et leur représentation.

[Source : communiqué de presse]

Comme si on y était ?



➔ **DU 10 AU 14 OCTOBRE**

Emilie Rousset et Maya Boquet osent une reconstitution du procès de Bobigny tout en interrogeant sur l'inévitable décalage qu'il y a entre l'événement, les documents produits et leur représentation. Chaque «spectateur» et «spectatrice» mène son propre chemin au cœur de ce procès de 1972 qui vit (finalement) l'acquittement de la jeune Marie-Claire, de sa mère et de ses proches accusées de l'avortement de la jeune fille enceinte suite à un viol. L'avocate était... Gisèle Halimi. Deux ans plus tard, la loi Veil reconnaissait le droit à l'avortement (voir *GenMag* du mois dernier, p. 30). La pièce est créée au T2G dans le cadre du festival d'Automne à Paris.

➔ Au T2G. Jeudi 10 octobre à 20h, vendredi 11 à 20h, samedi 12 à 18h, dimanche 13 à 16h et lundi 14 à 20h. A partir de 6 € (10 € avec le pass T2G). Réservations au 01 41 32 26 26 ou sur le site du T2G.

DU 10 AU 14

THÉÂTRE

«Reconstitution, **le procès de Bobigny**» : une autre façon de revivre l'acquittement de Marie-Claire, en novembre 1972.

Au T2G, Jeudi, vendredi et lundi, à 20h. Samedi, à 18h, dimanche, à 16h.

Reconstitution : le procès de Bobigny

T2G ET TCI / CONCEPTION ET ÉCRITURE MAYA BOQUET ET ÉMILIE ROUSSET / MES ÉMILIE ROUSSET

Le procès historique a ouvert la voie à la légalisation de l'avortement. Dans *Reconstitution*, Maya Boquet et Émilie Rousset interrogent, vues d'aujourd'hui, les archives d'un épisode hors du commun.

« Le procès de Bobigny s'est tenu en 1972. Une jeune fille, Marie-Claire Chevalier, qui avait avorté de l'enfant d'un viol, y est jugée avec sa mère. Leur avocate, Gisèle Halimi, en profite pour mobiliser l'opinion publique et lance une grande bataille. Delphine Seyrig, Rocard, Beauvoir, deux prix Nobel, entre autres, y prennent part. Cet épisode primordial dans l'histoire du féminisme va ouvrir la voie à la Loi Veil de 1976. Avec Maya Boquet,

nous avons découvert les archives des retranscriptions du procès que Gallimard, par solidarité, avait publiées en toute illégalité.

Déplacer plutôt que restituer

La richesse du document, dans la variété des approches – morale, sociétale, politique, historique... – est telle qu'on a eu envie de s'en emparer. Il ne s'agit pas de rejouer le procès mais plutôt de reconstituer le parcours que



© Martin Argyrogio

Émilie Rousset, metteuse en scène de *Reconstitution : le procès de Bobigny*

Maya et moi avons effectué depuis cette découverte. Nous avons rencontré des gens qui ont vécu ce procès, d'autres qui continuent de travailler sur le sujet de l'avortement.

Nous avons multiplié les allers-retours entre les archives et aujourd'hui. Nous avons par exemple rencontré une femme spécialiste de Simone de Beauvoir, une autre de l'histoire de l'avortement sur l'île de la Réunion, que Gisèle Halimi avait convoquée lors du procès. Quinze acteurs vont rejouer les témoignages que nous avons recueillis dans cette aventure. Les spectateurs les écouteront au casque, se déplaceront à leur gré dans ce dispositif activé pendant presque trois heures. Pour « reconstituer » ce procès, nous avons donc eu envie de nous placer dans ses résonances, dans l'aller-retour entre hier et aujourd'hui, de déplacer plutôt que de restituer ce qui a existé. »

Propos recueillis par Eric Demey

T2G, Théâtre de Gennevilliers, centre dramatique national, 41 av. des Grésillons, 92230 Gennevilliers. Du 10 au 14 octobre à 20h, samedi à 18h, dimanche à 16h. Puis au Théâtre de la Cité internationale les 19 et 20 octobre à 16h; et à Afortville, Rungis et Chelles. Tél. 01 41 32 26 10.

Lebonbon.fr – 4 octobre 2019

Les spectacles et pièces de théâtre à voir absolument en octobre

Laetitia Fremaux | Spectacles | 04/10/2019



Reconstitution : le procès de Bobigny, au théâtre de la Cité Internationale

[Le topo](#)

Le procès de Bobigny a eu lieu le 8 novembre 1972. **Un procès retentissant** pour l'avortement d'une jeune fille à la suite d'un viol, **qui a marqué un moment crucial dans l'avancée des droits des femmes** et la cristallisation des combats féministes de l'époque. Ici, Émilie Rousset et Maya Boquet ont recueilli des archives, des témoignages directs de personnes qui ont fait partie ou qui ont suivi cette affaire, comme l'écrivaine Françoise Sagan, ainsi que d'autres contemporains qui viennent s'exprimer sur le sujet.

Ici, pas de scène, mais des îlots disposés dans une vaste pièce, chacun occupé par un comédien. **Les visiteurs sont invités à déambuler librement**, et à s'installer à un poste d'écoute pour écouter **les interviews retranscrites, incarnées par les comédiens** qui s'adressent à eux.

[Pourquoi c'est cool](#)

À mi-chemin entre voyage dans les archives et théâtre immersif, le visiteur est libre de rester, de partir, et de créer son propre chemin de compréhension. **Un dispositif théâtral qui laisse place à la réflexion, mais aussi à l'échange**, en revenant sur une affaire qui a permis de donner la voix à beaucoup de femmes.



t2gennevilliers
T2G - Théâtre de Gennevilliers

Voir le profil



[Afficher le profil sur Instagram](#)



30 mentions J'aime



Ajouter un commentaire...



Reconstitution : le procès de Bobigny

Le 19 et 20 octobre

Théâtre de la Cité internationale

17, boulevard Jourdan – 14e

ET du 10 au 14 octobre

T2G Théâtre de Gennevilliers

41, avenue des Grésillons – 92230

[Plus d'infos pour la pièce au théâtre de la Cité Internationale](#)

[Plus d'infos pour la pièce au T2G Théâtre de Gennevilliers](#)

Le Parisien - 11 octobre 2019



**En
BREF**

GENNEVILLIERS

Le théâtre de
Gennevilliers (T2G)
propose une
reconstitution du
procès de Bobigny, le
8 novembre 1972, celui
d'un avortement à la
suite d'un viol . La pièce
est jouée ce soir à
20 heures, demain à
18 heures, dimanche à
16 et lundi à 20 heures.
Tarif : de 6 € à 24 €.

Sceneweb.fr – 11 octobre 2019

Reconstitution : le procès de Bobigny en trompe-l'œil

11 octobre 2019 / dans À la une, A voir, Gennevilliers, Les critiques, Paris, Théâtre / par Vincent Bouquet



Photo Philippe Lebruman

Au T2G dans le cadre du Festival d'Automne, Émilie Rousset et Maya Boquet créent un dispositif innovant, capable d'offrir aux spectateurs un parcours intellectuel, aussi inégal qu'unique, autour de l'avortement.

Avec un point de départ identique, et un fil conducteur similaire, le théâtre peut, parfois, aboutir à des destinations totalement différentes. Il y a quelques mois, la metteuse en scène Pauline Bureau s'était emparée, au Vieux-Colombier, de l'histoire de Marie-Claire Chevalier, cette jeune femme, victime de viol, que son avortement avait conduite, en 1972, sur le banc des accusés. Transcendé par l'avocate Gisèle Halimi, bien décidée à faire tomber la loi répressive de 1920 en matière de contraception et d'avortement, son procès avait provoqué une onde de choc à travers tout le pays, et est depuis entré dans l'Histoire sous le nom de « procès de Bobigny ». Avec *Reconstitution : le procès de Bobigny*, Émilie Rousset et Maya Boquet semblent lui emboîter le pas. Dans la thématique du moins, car sur la façon de faire théâtre, les deux metteuses en scène ont opté pour un choix radicalement différent.

Fidèles au travail qu'elles mènent depuis plusieurs années, elles ont préféré le documentaire à la fiction, chère à Pauline Bureau. Loin d'être un spectacle classique, leur proposition s'appuie sur un dispositif innovant qui permet de toucher du doigt la fabrique théâtrale et le rapport direct aux archives et témoignages qui souvent l'alimentent. **Dans l'immense salle du T2G, douze points d'écoute s'offrent aux spectateurs.** Chacun peut choisir – dans la limite des places disponibles – celui qui lui convient pour entendre, au casque, un comédien porter la voix de l'un des douze témoins qu'Émilie Rousset et Maya Boquet sont allés interrogées. Chaque session dure quinze minutes, et les spectateurs déambulent de poste en poste, au gré de leurs envies. Chacun peut aller à son rythme, entrer et sortir de la salle, faire des pauses, et se construire un parcours qui, malgré la durée totale de trois heures, ne pourra jamais être complet, mais restera unique.

En même temps que le public, les quinze comédiens tournent, eux aussi, de poste en poste. Ils « incarnent » – citons-les tous, même si la liste est longue – la danseuse et militante pour le droit à l'avortement en Argentine, Marie Bardet, la responsable du Centre de recherche et d'études sur les droits fondamentaux, Véronique Campell-Desplats, la sociologue et co-fondatrice du MLF, Christine Delphy, la fondatrice du mouvement anti-avortement « Les Survivants », Émilie Duport, la comédienne et témoin au « procès de Bobigny », Françoise Fabian, la philosophe et professeure de sciences politiques, Camille Froidevaux-Metterie, l'obstétricien-gynécologue, René Frydman, la co-réalisatrice d'*Histoires d'A*, Marielle Issartel, l'historien Jean-Yves Le Naour, la spécialiste du contrôle des naissances à La Réunion, Myriam Paris, la co-présidente du Planning Familial, Véronique Séhier, et la journaliste et témoin au « procès de Bobigny », Claudine Servan-Schreiber . Au gré de leur performance, ils sont épaulés par un dispositif sonore qui diffuse, dans leurs seules oreilles, la voix originale du témoin en même temps qu'ils l'expriment. Et c'est là que la fabrique du théâtre intervient : les comédiens doivent s'approprier la parole d'un autre pour la restituer, sans chercher à la singer.

Tous ne paraissent pas également à l'aise avec ce procédé, aussi innovant pour les spectateurs que pour eux. Certains, comme Antonia Buresi ou Lamya Regragui, s'en accommodent parfaitement, subliment leurs rôles et parviennent à transformer leur intervention en une session de confidences plus vraie que nature, grâce à une complicité cultivée avec les spectateurs ; quand d'autres, que la pratique aidera à progresser, ont plutôt l'air de se débattre avec un exercice de ventriloquie. Surtout, tous ne disposent d'une partition d'égale valeur. Car **le titre choisi par Émilie Rousset et Maya Boquet est trompeur. Plutôt qu'une « reconstitution » en bonne et due forme, elles proposent un ensemble de variations autour du « procès de Bobigny ».** Les témoins sont bien confrontés à des fragments bruts de ce procès – extraits de la sténotypie intégrale et mis à disposition des spectateurs –, mais leurs prises de parole se concentrent régulièrement sur des thèmes connexes, du patriarcat à l'embryogenèse, en passant le contrôle des naissances à la Réunion ou l'éducation sexuelle. Abordés sur le ton de la conversation, en un temps limité, ils semblent parfois manquer de profondeur, alors que chacun pourrait donner lieu à un spectacle à part entière. **Théâtralement bluffante et intellectuellement stimulante, l'entreprise, particulièrement roborative, se trouve partiellement affaiblie par ce substrat inégal. Et prouve que la fiction est parfois plus forte, et efficace, que la réalité.**

Vincent Bouquet – www.sceneweb.fr

Reconstitution : Le procès de Bobigny

Conception et écriture, Maya Boquet, Émilie Rousset

Mise en scène et dispositif, Émilie Rousset

Avec Véronique Alain, Antonia Buresi, Rodolphe Congé, Suzanne Dubois, Emmanuelle

Lafon, Thomas Gonzalez, Anne Lenglet, Aurélia Petit, Gianfranco Poddighe, Lamya

Regragui, Anne Steffens, Nanténé Traoré, Manuel Vallade, Margot Viala, Jean-Luc Vincent

Dramaturgie, Maya Boquet

Dispositif vidéo, Louise Hémon

Dispositif lumière, Laïs Foulc

Dispositif son, Romain Vuillet

Montage vidéo, Carole Borne

Production John Corporation (Paris)

Coproduction Groupe des 20 Théâtres en Île-de-France ; T2G – Théâtre de Gennevilliers ;

Festival d'Automne à Paris

Coréalisation T2G – Théâtre de Gennevilliers ; Festival d'Automne à Paris pour les représentations au T2G – Théâtre de Gennevilliers

Coréalisation Théâtre de la Cité internationale (Paris) ; Festival d'Automne à Paris pour les représentations au Théâtre de la Cité internationale (Paris)

Avec le soutien de la Région Île-de-France et du ministère de la Culture

Avec la participation du DICRÉAM, avec le soutien du Fonds d'Insertion pour Jeunes

Comédies de l'ESAD – PSSB et le soutien de la Spedidam

Durée : 3 heures

*T2G – Théâtre de Gennevilliers, dans le cadre du Festival d'automne à Paris
du 10 au 14 octobre 2019*

*Théâtre de la Cité internationale, Paris
les 19 et 20 Octobre*

*!POCI, Alfortville
le 16 novembre*

*Le Théâtre de Rungis
le 30 novembre*

*Théâtre de Chelles
le 1er février 2020*

RECONSTITUTION : LE PROCES DE BOBIGNY

by Sspalesite75 | Posted on octobre 11, 2019



Avec *Reconstitution: le Procès de Bobigny*, Emilie Rousset et Maya Boquet entrent dans les rouages de l'Histoire et de la Justice avec brio et humilité. Les deux artistes conçoivent pour le Festival d'Automne un dispositif qui, en plus de son originalité, convoque une énergie stimulante chez le.la spectateur.trice. Elles ne reconstituent pas les images de l'Histoire mais l'effervescence de la mémoire qui se forge. Tout y est incertain et vivant (archives ou réécritures, mémoire ou fantasma, passé ou présent), conférant à cette création un caractère profondément actuel.

Replongeons-nous dans le contexte !

8 novembre 1972. Un procès des plus banals va se tenir à Bobigny. Marie-Claire Chevalier et sa mère sont poursuivies pour l'avortement de la jeune-fille, violée par son compagnon. Le Manifeste des 343 « Salopes » est signé l'année passée. L'avocate Gisèle Halimi décide de médiatiser cette affaire afin de faire avancer les droits des femmes ainsi que les revendications féministes.

Sur le plateau se tiennent quinze stations d'écoute, de quinze minutes chacune, avec quinze interprètes restituant au micro des témoignages contemporains du procès, des paroles de spécialistes poursuivant des réflexions sur la condition des femmes ou la question du genre, mais également la parole de personnalités « pro-vies ». Muni.e d'un plan, le.la spectateur.trice circule à son rythme et selon ses envies, de témoignage en témoignage, pour écouter au casque ces paroles interprétées en direct.

Emilie Rousset et Maya Boquet ne représentent pas directement le lieu du tribunal mais, par la mise en place de ce dispositif déambulatoire, elles retrouvent l'énergie des couloirs de la Justice. En plus de l'écoute du témoignage, le micro capte les paroles lointaines des autres témoignages, les bruits des pas des spectateurs.trices qui se déplacent, les bruits sourds et enflammés des discussions de couloirs lorsque certain.es attendent pour écouter un autre témoignage, échangeant sur ce qu'ils.elles viennent d'entendre. Quelque chose se passe sur ce plateau de théâtre ! La reconstitution est présente mais pas figurée, c'est une énergie qui émane. L'énergie des idées, des débats, de la révolte.

Le génie de cette création est sa profonde humilité. Les documents et témoignages sont montés et décontextualisés de telle manière à délivrer une version désenflammée. Tout est à ce point factuel que l'appropriation par le.la spectateur.trice en est facilité, apportant un confort et une liberté nécessaire pour forger son propre avis. Ainsi, l'actualité ressurgit avec force sur les débats sur la PMA, la GPA et tous ces combats féministes encore à tenir !

Reconstitution : Le Procès de Bobigny est une réussite totale de tous points de vue, avec une mention spéciale pour la prouesse technique des interprètes. Chacun.e déambule de station en station, pouvant ainsi interpréter tous les rôles, délivrant ces différentes paroles dont ils.elles écoutent les enregistrement originaux par une oreillette. En résulte un savant mélange de sensibilité personnelle et d'humilité afin de transmettre l'énergie de la pensée en marche.

Une sacrée réussite qui mérite largement le détour !

Lachambredalbertine.com – 14 octobre 2019

Refaire l'histoire – « Reconstitution : le procès de Bobigny » – Emilie Rousset et Maya Boquet

PUBLIÉ LE 14 octobre 2019



(c) Philippe Lebruman

Les hasards des calendriers de production ont fait qu'à cheval sur les saisons 2018/2019 et 2019/2020 se sont créés deux spectacles autour du procès de 1972 ayant mené à la légalisation de l'avortement, deux propositions portées par deux des plus talentueuses metteuses en scène du moment : « Hors la loi », de Pauline Bureau, et « Reconstitution : le procès de Bobigny », d'Emilie Rousset, co-pensé et co-écrit avec Maya Boquet. Mais si le point de départ est le même, les deux spectacles n'en sont pas moins radicalement différents.

« Reconstitution : le procès de Bobigny » reprend le dispositif déjà utilisé par Emilie Rousset et Maya Boquet lors d'une précédente création, « Les Spécialistes » : plusieurs intervenant-e-s interprétant indifféremment plusieurs rôles, une écoute au casque, et un public libre de circuler de poste d'écoute en poste d'écoute et d'écouter ce qui lui chante. Ainsi, « Reconstitution » se recrée sans cesse, et il existe autant de variations différentes du spectacle que de personnes qui y assistent. Loin de ne pas faire théâtre, ce dispositif — qui peut rebuter au premier abord — replace en réalité les spectateurs et spectatrices au centre de la représentation en leur donnant un rôle actif. C'est à chacune de créer son parcours et d'élaborer sa propre réflexion.

La grande force de « Reconstitution : le procès de Bobigny », c'est de ne pas figer une reconstitution historique mais d'ausculter le présent à travers le prisme du procès. Ainsi, des douze témoignages reconstitués, seuls deux émanent de femmes ayant témoigné à Bobigny. Ce procès n'est donc que le point de départ d'une réflexion globale sur l'évolution des droits des femmes depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui. A l'heure où les différents mouvements féministes alertent sur une aggravation des violences faites aux femmes parallèle à un recul de leurs droits fondamentaux un peu partout, la création de Maya Boquet et Emilie Rousset s'avère non seulement essentielle mais aussi indispensable, bien que parfois difficile à entendre. Rien n'est épargné car tout doit être vu, le point de vue du fondateur d'un mouvement anti-avortement, comme le double standard créé étatique entre femmes de la métropole (pour qui il était si compliqué d'avorter), et femmes de La Réunion (qu'on avortait de force), soulignant au passage que ce double standard n'est au fond que les deux faces d'une même pièce, celle qui veut que le corps (et, en l'occurrence, la fertilité) des femmes soit contrôlé par d'autres qu'elles-mêmes.

Véritable pont entre les féministes d'hier et les féministes d'aujourd'hui, « Reconstitution : le procès de Bobigny » fait oeuvre de sororité dans sa portée politique, s'inscrivant de fait dans la lignée des oeuvres féministes à voir absolument.

« Reconstitution : le procès de Bobigny », d'Emilie Rousset et Maya Boquet, m.e.s d'Emilie Rousset.

Avec : Véronique Alain, Antonia Buresi, Rodolphe Congé, Suzanne Dubois, Emmanuelle Lafon, Thomas Gonzalez, Anne Lenglet, Aurélia Petit, Gianfranco Poddighe, Lamya Régragui, Anne Steffens, Nanténé Traoré, Manuel Vallade, Margot Viala, Jean-Luc Vincent.

A voir au Théâtre de Gennevilliers du 10 au 14 octobre 2019, au Théâtre de la Cité Internationale les 19 et 20 octobre 2019, au POC d'Alfortville le 16 novembre 2019 et au Théâtre de Rungis le 30 novembre 2019.

Reconstitution : le procès de Bobigny d'Emilie Rousset et Maya Boquet

Posté dans 14 octobre, 2019 dans [critique](#).

Reconstitution : le procès de Bobigny d'Emilie Rousset et Maya Boquet

L'actualité force la porte du théâtre. Le recul, en Europe et dans le monde, du droit pour les femmes à disposer de leur corps et d'avoir accès à l'I.V.G., nous inquiète à juste titre. Deux jeunes femmes ont mis en scène la mémoire du fameux procès de Bobigny (Seine-Saint-Denis), un procès majuscule et voulu exemplaire par la grande avocate Gisèle Halimi : avec le cas de Marie-Claire, seize ans à l'époque, violée, puis enceinte et dénoncée par son violeur pour délit d'avortement, ainsi que sa mère, deux amies ayant servi d'intermédiaire et la « faiseuse d'anges » !

Il fallait donc faire abolir la loi de 1920 (aggravée par la suite à deux reprises) qui interdisait toute publicité pour la contraception et criminalisait l'avortement. Loi meurtrière : des milliers de femmes mourraient chaque année faute d'encadrement médical. On le sait, mais

certains ne veulent pas le savoir : aucune interdiction, aucune sanction, aucun danger n'arrête une femme qui refuse de mettre au monde un enfant dans des conditions qu'elle juge impossibles. Quitte à en passer pour elles par la peur, le traumatisme, l'humiliation et la « punition » avec curetage à vif : à lire entre autres dans *L'Événement* d'Annie Ernaux. Au printemps dernier a été créé au Vieux-Colombier à Paris avec les acteurs de la Comédie-Française, *Hors la loi* de Pauline Bureau (voir *Le Théâtre du Blog*). Le drame de l'adolescente et le retentissant procès qui a suivi, y étaient incarnés, et en même temps mis en perspective avec la Marie-Claire d'aujourd'hui. Un travail clair et fort.



© Ph. Lebruman

Toutelaculture.com - 15 octobre 2019



« Reconstitution : Le procès de Bobigny » Émilie Rousset et Maya Boquet passent le témoin au Festival d'Automne

15 OCTOBRE 2019 | PAR AMÉLIE BLAUSTEIN NIDDAM

Créée au T2G, la nouvelle pièce des exigeantes Émilie Rousset et Maya Boquet est au Festival d'Automne. Un spectacle à la fois déambulatoire et participatif qui questionne l'histoire et la mémoire du célèbre procès de Bobigny, qui en 1972 a ouvert la voie vers la dépénalisation de l'avortement.

L'installation est juste magnifique. La lumière pensée par Laïa Foulc est un bijou. Douze cercles de chaises sont alignés dans la grande salle du T2G vidée de ses sièges. Au centre de chaque rond se trouve un carré de lumière comme un feu de camp du XXI^e siècle. Face à face, le travail de vidéo de Carole Borne fait défiler des focus sur des statues qui symbolisent la justice.

La mise en scène parfaite d'Emilie Rousset fait le reste. Depuis quelques mois, les chorégraphes et les metteurs en scène contemporains utilisent le son dans leurs pièces d'une façon complètement neuve. Dans un geste très moderne, le public est ici casqué.

Nous allons où nous voulons, nous nous asseyons autour d'un intervenant dont nous connaissons le nom et la fonction : Emile Duport, un militant « pro-vie », Camille Froidevaux-Metterie, philosophe, Christine Delphy, sociologue, co-fondatrice du MLF, René Frydman, spécialiste de la reproduction, Marielle Issartel, chef monteuse, Jean-Yves le Naour, historien, Myriam Paris, spécialiste du contrôle des naissances à la Réunion, Véronique Séhier, co-présidente du planning familial, Claude Servan-Schreiber, témoin au procès, Véronique Champeil-Desplats, responsable du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux, Françoise Fabian, comédienne, témoin au procès, et Marie Bardet, danseuse, militante pour le droit à l'avortement en Argentine.

Il faut tout d'abord apporter quelques clés de lecture car cette performance demande d'accepter d'être un peu perdu. Il faut un premier temps pour comprendre que les noms qui sont affichés sur les cartels devant les cercles ne sont pas les personnes qui vont venir nous parler. Ensuite il faut un second temps pour comprendre que dans les oreillettes des comédiens, la voix du témoin est, elle, bien réelle. Ce n'en est pas une pièce documentaire pour autant, car les textes dits sont des montages. Nous sommes au théâtre.

Une fois le dispositif compris, il devient fascinant.

Emilie Rousset travaille les « strates ». Elle joue des aller-retours entre la fiction et le réel, toujours. Ici, le casting est fou, on retrouve beaucoup d'interprètes proches de [Joris Lacoste](#) ou de [Vincent Thomasset](#). C'est-à-dire des acteurs qui ont un rapport à la voix quasiment radiophonique. Citons-les : Véronique Alain, Antonia Buresi, [Rodolphe Congé](#), Suzanne Dubois, [Emmanuelle Lafon](#), [Thomas Gonzalez](#), Anne Lenglet, Aurélia Petit, Gianfranco Poddighe, Lamyia Réragui, [Anne Steffens](#), Nanténé Traoré, [Manuel Vallade](#), Margot Viala et [Jean-Luc Vincent](#)

Précisons que le dispositif est activé pendant 2h30, cela veut dire qu'on ne peut pas passer à toutes les tables, appelons-les comme ça. Donc, chaque « spectateur » aura sa perception de la pièce. Dans notre parcours nous croisons Emmanuelle Lafon, qui a co-fondé avec Joris Lacoste l'encyclopédie de la parole. Quand on est assis avec elle, elle incarne avec plasticité les mots de Camille Froidevaux-Metterie. Il faut ajouter qu'à aucun moment les comédiens ne jouent à imiter « leur » témoin. Les comédiens ne jouent pas. Leurs voix et leurs postures sont les mêmes quel que soit le « personnage » dont ils transmettent les mots.

Sur le fond, évidemment, il est formidable de se plonger dans les mots au procès de Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi. Il est fascinant de comprendre le choc qu'il a été comme le rappelle Rodolphe Congé qui pour nous, à ce moment, « était » Véronique Champeil-Desplats, responsable du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux. « Elle » dit : « Faire un procès à la loi, c'est très nouveau à l'époque ».

Finalement, l'apport du spectacle dépend beaucoup des choix que nous faisons, et nous avons voulu mélanger les voix. De la pire (Emile Duport) à la plus sensible (Françoise Fabian) en ponctuant notre parcours de paroles d'universitaires.

Reconstitution, le procès de Bobigny n'est donc PAS une reconstitution du procès de Bobigny mais une réflexion très juste du point de vue historique sur la transmission et l'apport de ce procès qui a tout changé. Camille Froidevaux-Metterie nous « dit » que le droit à l'avortement est « l'entrée dans la modernité démocratique ». Ce n'est pas inutile, en ce moment, de le rappeler.

Informations pratiques :

Théâtre de la Cité internationale-19 et 20 Octobre

!POC!- 16 Novembre

Le Théâtre de Rungis -30 Novembre

Théâtre de Chelles-1 Février

Visuel : © Philippe Lebruman

Blogs.mediapart.fr – 16 octobre 2019

Emilie Rousset et Maya Boquet, filles porteuses

16 OCT. 2019 | PAR [JEAN-PIERRE THIBAUDAT](#) | BLOG : BALAGAN, LE BLOG DE JEAN-PIERRE THIBAUDAT

Dans « Reconstitution : le procès de Bobigny », Emilie Rousset et Maya Boquet déconstruisent un procès célèbre de 1972 autour de l'avortement, à travers un dispositif croisant des paroles qui, selon, se souviennent, analysent ou témoignent. Sans effets de manche, il y a là un art probant du décalage où l'acteur se fait passeur, et le spectateur, constructeur.

COMMENTEZ | 1 RECOMMANDÉ | A+ A-



Dispositif de "Reconstitution, le procès de Bobigny" © Philippe Lebruman

Le titre du spectacle peut sembler trompeur : *Reconstitution : le procès de Bobigny*. De fait, il n'y a nulle reconstitution du procès dont il est question et qui s'est déroulé il y a près de quarante ans, avec cour, robes d'avocats, témoignages poignants, personnalités militantes, plaidoiries impressionnantes, moments d'émotion à l'heure du verdict. De même, il n'y a nulle reconstitution de je ne sais quelle scène, comme la justice le réclame parfois. Comme pour ses précédents et excellents spectacles, Emilie Rousset, en tandem complice avec Maya Boquet, opère par décalages, décentrement et reconstruction. C'est par bribes et éclats qu'elle reconstruit les tenants et les aboutissants de ce procès dont la couverture médiatique et l'impact furent considérables à l'époque.

Un, deux manifestes

Le 8 novembre 1972 comparaissaient une mère et sa fille Marie-Claire Chevalier pour avortement suite à un viol. Viol ou pas, l'avortement était alors interdit. Maître Gisèle Halimi allait les défendre. Et à la barre témoigneraient de nombreuses personnalités allant de Simone de Beauvoir à Michel Rocard, d'un Prix Nobel de biologie à l'actrice Delphine Seyrig, l'une des signataires du manifeste des 343 salopes qui avaient avorté en toute illégalité. Et, bien sûr, des médecins comme l'obstétricien-gynécologue René Frydman, membre à l'époque du GIS (groupe information santé) qui signera quelques mois après le procès le manifeste des 331 médecins revendiquant avoir pratiqué des avortements avec la méthode « Karman » (aspiration).

Il y avait là une belle conjonction entre la lutte pour l'autorisation de l'avortement et sa prise en charge, et les luttes des mouvements des femmes. Sur la couverture du programme de salle édité par le Festival d'automne, on voit une photo de l'époque où des policiers en képi contiennent une foule de jeunes manifestants et surtout de jeunes manifestantes, l'une d'elles porte une pancarte : « contraception libre et gratuite y compris pour les mineures ».

Loin de théâtraliser ce moment de l'histoire d'une libération, Emilie Rousset & Maya Boquet ont imaginé un dispositif qui met en mouvement cette histoire à travers douze témoignages transgénérationnels recueillis aujourd'hui et dont le montage est dit par un(e) comédien(ne) qui l'écoute en simultanée dans une oreillette. Parmi eux, Emmanuelle Lafon et Manuel Vallade qui portaient le précédent spectacle d'Emilie Rousset, *Rencontre avec Pierre Mica* (lire [ici](#)). Soit, dans un vaste espace commun, douze îlots de chaises disposées en arc de cercle, chacune étant équipée d'un casque et une chaise en face où va prendre place l'acteur dont la voix nous parvient dans le casque, les douze îlots fonctionnant simultanément.

Chaque spectateur est libre de son parcours au gré des témoignages, un par îlot (il est matériellement impossible d'entendre l'ensemble des douze témoignages dans leur intégralité). D'un côté, des témoins de l'époque et/ou du procès : Christine Delpy, sociologue, cofondatrice du MLF, qui avait 31 ans au moment du procès ; l'actrice François Fabian, 39 ans à l'époque, signataire du manifeste des 343 salopes ; René Frydman, alors âgé de 29 ans ; Marielle Issartel, chef-monteuse, elle et son compagnon le réalisateur Charles Belmont allaient signer en 1973 le film militant *Histoire d'A.* ; la journaliste Claude Servan-Schreiber, 35 ans lorsqu'elle témoigna au procès. De l'autre, des paroles de personnes plus jeunes, qui pour certaines n'étaient pas nées en 1972 : Véronique Champeil-Desplats qui apporte un éclairage juridique ; l'historien Jean-Yves Le Naour qui a écrit avec Catherine Valenti une *Histoire de l'avortement* ; la philosophe Camille Froidevaux Metterie qui a publié l'an dernier *Le Corps des femmes. La bataille de l'intime* ; et, il en fallait un, Emile Duport, fondateur de « Survivant », un mouvement anti-avortement.

Deux autres paroles élargissent le propos, et pas seulement géographiquement. Celle de Myriam Paris qui travaille sur les mobilisations féministes anticoloniales à l'île de la Réunion entre 1945 et 1981 apporte un témoignage cinglant sur la politique menée sur place par Michel Debré, alors député local après avoir pris une veste en métropole. Et celle de l'Argentine Marie Bardet, danseuse-chorégraphe et docteur en philosophie, militante pour le droit à l'avortement, qui raconte comment son pays, très à la pointe sur les relations de couple, ne l'est pas du tout pour ce qui est de l'avortement.

« *Regardez-vous et regardez-nous* »

A côté d'un pupitre énonçant l'identité de celle ou celui qui témoigne, une pile où chaque spectateur peut détacher un feuillet. Ce sont des extraits du procès. La sténotypie du greffier ayant été rendue publique a servi de base à tout ce travail. On peut ainsi lire des extraits de la déposition de Simone de Beauvoir. Ou celle du professeur Monod, prix Nobel de médecine et professeur au Collège de France qui explique que l'avortement, en dépit de la loi, est pratiqué dans de « nombreux services hospitaliers ». Maître Halimi, fine mouche : « Est-ce que cela signifie que cette loi en vertu de laquelle nous sommes là aujourd'hui, est inappliquée ? » Monod : « Cette loi est inapplicable. Et elle est de toute façon inappliquée puisque, encore une fois, de nombreux médecins poussés par leur conscience, pratiquent l'avortement chaque fois qu'ils le jugent indispensable. »

Et puis une feuille donne un extrait de la plaidoirie, magnifique, de Gisèle Halimi s'adressant à un président homme, entouré d'hommes : « Il est un point fondamental, absolument fondamental, sur lequel la femme reste opprimée, et il faut, ce soir, que vous fassiez l'effort de nous comprendre. Nous n'avons pas le droit de disposer de nous-mêmes. S'il reste encore un serf, c'est la femme, c'est la serve, puisqu'elle comparaît devant vous, Messieurs, quand elle n'a pas obéi à votre loi, quand elle avorte. Comparaitre devant vous. N'est-ce pas là le signe le plus certain de notre oppression ? Pardonnez-moi, Messieurs, mais j'ai décidé de tout dire ce soir. Regardez-vous et regardez-nous... »

Le paradoxe est là : dépourvu de son oralité et de ses effets vocaux, ce texte prend toute sa grandeur. A contrario, il aurait été facile, sans doute efficace, et à coup sûr médiatiquement rentable, de bricoler un spectacle qui se serait limité à cette plaidoirie historique en la confiant à une actrice ayant « la carte ». Il y a là non une voie royale, mais une voie rapide à succès dans laquelle se sont engouffrés récemment un acteur et un avocat célèbres. Tel n'est pas le choix d'Emilie Rousset & Maya Boquet. Plutôt que compter sur des effets de manche, elles ont choisi de relever les leurs. Moyennant quoi elles ne prennent pas les spectateurs pour des manchots.

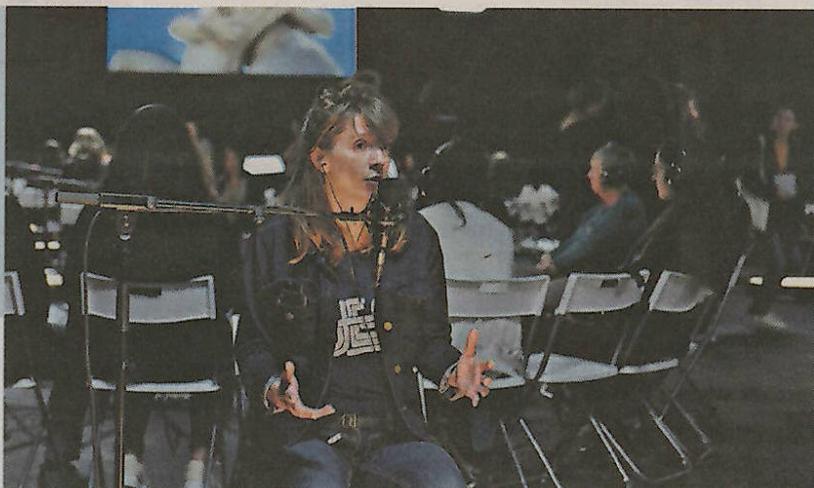
Après sa création au Théâtre de Gennevilliers ces jours derniers, le spectacle sera présenté, toujours dans le cadre du Festival d'automne, au Théâtre de la Cité internationale les 19 et 20 oct, au POC ! d'Alfortville le 16 nov, au Théâtre de Rungis le 30 nov, et au Théâtre de Chelles le 1^{er} fév 2020.

Renconstitution: le procès de Bobigny

De M. Boquet et E. Rousset, mise en scène d'E. Rousset. Durée: 2h30. 16h (sam., dim.), Théâtre de la Cité internationale, 17, bd Jourdan, 14^e, festival-automne.com. (11-23€).

T Prenez un casque et circulez librement dans tout le théâtre pour vous plonger

dans l'ambiance d'un procès, le 8 novembre 1972. Celui de Marie-Claire Chevalier, une jeune fille accusée d'avoir avorté à la suite d'un viol, et de sa mère. Cristallisant les combats féministes de l'époque, ce procès aboutit à la loi Veil, en 1975. Grâce à un dispositif d'écoute immersif, chaque spectateur mène son propre chemin parmi les archives sonores, les témoignages, restitués par une quinzaine de comédiens, de ce fait divers devenu un événement historique dans l'avancée des droits des femmes.



«Le Procès de Bobigny», mémoire prolongée

Emilie Rousset et Maya Boquet mêlent interviews récentes de témoins et minutes du célèbre procès de 1972, qui contribua à l'adoption de la loi Veil.

On peut arriver en retard, sortir de la salle avant la fin, y retourner. Ici, les acteurs ne saluent pas, et c'est le spectateur qui agence l'ordre du «spectacle» au gré de sa pérégrination. Aucun n'assiste donc à la même représentation. La salle du théâtre a été débarrassée de son plateau et de sa jauge, c'est une pièce banale aux murs noirs, dans laquelle sont installés douze postes d'écoute encerclés d'une quinzaine de chaises sur lesquelles repose un casque audio.

On avise une place libre et, le casque aux oreilles, on entend le témoignage d'une personne plus ou moins liée au célèbre procès de Bobigny qui, en 1972,

contribua à l'adoption de la loi sur l'IVG portée par Simone Veil. Au centre de l'arc de cercle, un acteur muni d'une oreillette relaie la parole du témoin avec toutes les hésitations et revirements de la pensée. On entend donc par son intermédiaire les propos de personnes plus ou moins connues, allant de Christine Delphy, cofondatrice du MLF, à la comédienne Françoise Fabian, de l'obstétricien René Frydman, à la cinéaste et monteuse Marielle Issartel, qui coréalisa avec son mari, Charles Belmont, *Histoires d'A*, un documentaire censuré en 1973. Tous ont été interviewés courant 2019 par Emilie Rousset et Maya Boquet. Des bribes de textes, souvent issus des minutes du procès de Bobigny, entourent chacune des performances.

La proximité des acteurs est paradoxale, car le casque produit un effet d'éloignement et une solitude. Quelques larmes coulent, d'autres spectateurs ferment les yeux, transformant

Chaque spectateur est libre d'organiser à sa guise son propre parcours parmi l'un des douze postes d'écoute.

PHILIPPE. LEBRUMAN

l'expérience en écoute radiophonique. Les acteurs-relais nous apostrophent comme l'ont été les deux interviewees. «Vous êtes au courant, quand même ?» Il est impossible de réagir, de répondre à l'adresse, ce qui produit une sensation légèrement mortifère, comme si une vie se jouait sans nous. Bien qu'il y soit autorisé, aucun ne brise l'arc pour en sortir avant la fin de l'élocution, contrairement à ce qui arrive dans une salle.

Parmi les parcours possibles, on peut choisir de suivre un acteur, puisqu'ils interprètent chacun quatre personnalités. Ou encore de rester au même poste afin de saisir combien un discours pourtant identique est perçu différemment selon l'acteur qui le prononce, sa gestuelle, ses intonations qui accentuent une appartenance sociale, l'humour ou l'esprit de sérieux. Au sortir de la représentation, il est évidemment impossible de se rappeler qui à dit quoi dans ce spectacle pas si didactique et l'on se surprend à refaire le mixage des voix dans ce qui devient alors un brouhaha de paroles à douze pistes.

ANNE DIATKINE

RECONSTITUTION : LE PROCÈS DE BOBIGNY d'EMILIE ROUSSET et MAYA BOQUET le 19 et 20 octobre au Théâtre de la Cité internationale (75014), le 16 novembre à Alfortville, le 30 à Rungis. Dans le cadre du Festival d'automne.

L'Humanité - 21 octobre 2019

Culture & Savoirs

THÉÂTRE

Douze voix pour la cause des femmes

Émilie Rousset et Maya Boquet ont imaginé un dispositif scénique pour plonger le spectateur dans les coulisses de l'après-procès de Bobigny de 1972, où une jeune fille était jugée après avoir avorté. Une reconstitution en temps présent.

Octobre 1972, tribunal de Bobigny. Marie-Claire, 16 ans, est acquittée alors qu'elle a déclaré publiquement avoir avorté après un viol. La loi ultrarégressive de 1920 condamne lourdement les femmes qui ont eu recours à l'avortement. Marie-Claire et sa mère font appel à Gisèle Halimi. Avec Simone de Beauvoir et l'accord des deux inculpées, l'avocate décide d'en faire un procès politique pour la liberté et les droits des femmes. Et, dans un même mouvement, de porter l'estocade à une loi qui, non seulement provoque chaque année la mort de dizaine de femmes qui avortent clandestinement, mais pénalise les plus pauvres, celles qui n'ont pas les moyens d'aller en Suisse ou en Grande-Bretagne. À l'annonce du verdict - relaxe pour la jeune fille, 500 francs pour la mère -, une clameur de joie fait oublier la pluie qui tombe ce jour-là devant le tribunal. Un petit pas pour la justice, un grand pas pour les femmes qui conduira, trois ans plus tard, à la promulgation de la loi Veil. Octobre 2019, Théâtre de Gennevilliers.

Reconstitution: le procès de Bobigny. Dans la grande salle vide, douze spots doucement éclairés cerclés de chaises. Douze installations où les spectateurs sont libres de circuler comme bon leur semble, casque vissé sur la tête, face à une actrice, un acteur, qui, à tour de rôle, vont changer de place et de rôle. Un dispositif scénique qui déconstruit l'idée même de reconstitution, laissant le soin au spectateur de créer son propre spectacle, son propre cheminement à partir du procès pour mesurer le chemin parcouru et le chemin qui reste encore à parcourir.

La parole sert une trame politique

Ce ne sont pas des extraits du procès que l'on entend - on ne rejoue pas le procès, non -, ce n'est pas à une cérémonie du souvenir que nous sommes conviés, mais à un état des lieux, d'hier à aujourd'hui, un tour du monde, d'hier à aujourd'hui, des combats des femmes pour leurs droits.

Émilie Rousset et Maya Boquet ont choisi de conserver les témoignages de douze personnalités totalement impliquées dans cette lutte et de les restituer après montage. Douze voix, douze minutes, impossible de les écouter toutes, impossible pour chaque



Le public ne se contente pas de recevoir la force des témoignages, il fabrique son propre spectacle. Philippe Lebruman

spectateur d'assister au même spectacle. Et pourtant, quel que soit le choix de chacun d'écouter Unetelle plutôt qu'Untel, les sensations sont les mêmes d'avoir assisté à un spectacle inédit, un spectacle

où la parole ne sert pas de paravent mais bien de trame à une réflexion hautement politique sur les droits des femmes aujourd'hui.

Il faut saluer l'audace et la singularité de la mise en scène, ce travail titanesque et minutieux d'archives dé-poussiérées par la force des témoignages, la dramaturgie qui nous emporte au fur et à mesure que l'on avance dans le spectacle, que notre réflexion est sans cesse sollicitée, nos certitudes bousculées. Le spectateur ne se contente pas de recevoir,

**LORS DU PROCÈS,
L'AVOCATE GISÈLE
HALIMI REFUSE
DE DEMANDER
PARDON AU NOM
DE SA CLIENTE,
ET FUSTIGE LA LOI
LIBERTICIDE DE 1920 SUR
L'AVORTEMENT.**

il crée lui-même son propre spectacle dans un parcours aléatoire où le hasard, la rencontre provoquent des étincelles. On avance dans un pan d'histoire en mouvement porté

par des acteurs équipés d'une oreillette qui nous livrent chaque témoignage en direct. Un exercice de retransmission, une adresse au spectateur à partir d'une matière textuelle vivante qui varie selon l'actrice ou l'acteur qui joue. C'est à la fois vertigineux pour les acteurs, les spectateurs et,

passé les premiers instants où l'on est pris au dépourvu, on entre dans cette sarabande de la pensée.

Il faut entendre la parole de Véronique Séhier, coprésidente du Planning familial, parler des dégâts provoqués par l'absence d'éducation

sexuelle à l'école aujourd'hui. Elle a les mots justes, l'argument qui fait mouche. Entendre la parole réconfortante du professeur René Frydman. Celle de Marielle Issartel, monteuse, cinéaste, militante alors de la gauche prolétarienne qui, en 1973, tourne *Histoires d'A*, film interdit par Pompidou jusqu'à aujourd'hui, mais que des centaines de femmes ont vu clandestinement. Entendre les mots de l'historien Jean-Yves Le Naour recontextualiser le combat des femmes et son décryptage du vote de la loi Veil à l'Assemblée. Deux témoignages se distinguent. Celui de la chorégraphe Marie Bardet aux côtés des féministes argentines et celui de Myriam Paris, docteure en sciences politiques, spécialiste du contrôle des naissances à La Réunion. Cette dernière rappelle la politique impulsée par Michel Debré, alors député de La Réunion : contraception obligatoire,

Douze voix pour la cause des femmes

avortement et stérilisation des femmes à leur insu, alors même que, dans la métropole, tout cela était interdit et même passible de la peine de mort. Une vision purement coloniale est alors à l'œuvre dans l'île devant la peur de l'influence grandissante des communistes... Et puis, il y a des nouvelles de l'hémisphère Sud, de l'Argentine plus précisément, via le témoignage de Marie Bardet. Une grande leçon de lutte horizontale qui se déploie telle une immense toile où le combat pour les droits des femmes croise celui les luttes sociales et politiques contre la pauvreté et la corruption, sans hiérarchie, misant sur la transversalité, avec une obstination des Argentines impressionnante.

Que de chemin encore à parcourir

Après le spectacle, on ne peut s'empêcher de penser : que de chemin parcouru en si peu de temps, que de chemin encore à parcourir devant les stratégies à l'œuvre des « pro-vie », ces tristes « survivants », comme ils se nomment. Sous l'influence des théories régressives de la fondation Lejeune, ils colonisent le vocabulaire des droits humains pour faire reculer, partout dans le monde, les droits des femmes. C'est ainsi que, au nom « du droit à la vie », ils défendent l'idée que « la venue au monde d'un enfant peut illuminer la vie d'une famille » et activent « la liberté de conscience » des médecins qui ne veulent pas pratiquer l'IVG. Rien n'est jamais acquis... ce spectacle vient nous le rappeler. Le mouvement féministe a repris des couleurs ces derniers temps. Allez les filles! ●

MARIE-JOSÉ SIRACH

Le spectacle a été créé au Théâtre de Gennevilliers, dans le cadre du Festival d'automne. Une grande tournée démarre en Île-de-France du 16 novembre (Alfortville) au 12 juin (Fontenay-aux-Roses).

QUELQUES REPÈRES SUR LES DROITS DES FEMMES

26 août 1970 Une dizaine de femmes déposent sous l'Arc de triomphe à Paris une gerbe de fleurs « À la femme du Soldat inconnu ».

5 avril 1971 Parution dans *le Nouvel Obs* du « Manifeste des 343 femmes » qui déclarent publiquement s'être fait avorter.

20 novembre 1971 Manifestation monstre dans Paris pour la contraception libre et gratuite et le droit à l'avortement.

Octobre 1972 Marie-Claire, 16 ans, jugée pour avortement à Bobigny, est acquittée.

3 février 1973 Parution dans *le Nouvel Obs* du « Manifeste des 331 médecins » qui revendiquent pratiquer l'avortement.

1974 Premier secrétariat d'État à la Condition féminine.

20 décembre 1974 Adoption de l'IVG. Pour, 284. Contre, 189.

17 janvier 1975 Promulgation de la loi Veil.

1980 Marguerite Yourcenar, première femme élue à l'Académie française.

1983 Loi sur l'égalité professionnelle.

1991 Édith Cresson est la première femme nommée première ministre.